

Document d'action du Fonds fiduciaire de l'UE

Intitulé	Référence: T05-EUTF-SAH-BF-09 Avenant n°1 à l'Appui budgétaire pour la mise en œuvre du Programme d'Urgence Sahel (PUS) étendu du Burkina Faso <i>Renforcement budgétaire visant à prendre en compte l'extension du Programme d'Urgence pour le Sahel</i>			
Zone bénéficiaire de l'action / localisation	Burkina Faso L'action sera menée au Burkina Faso plus particulièrement dans les régions fragiles identifiées dans le PUS			
Montants concernés	Montant total provenant du Fonds fiduciaire: 80 000 000 EUR - Montant total originaire de l'Appui budgétaire au PUS (Décision T05-EUTF-SAH-BF-09): 50 000 000 EUR - Augmentation du budget par l'avenant n°1 : 30 000 000 EUR			
Modalités de mise en œuvre	Appui budgétaire sectoriel Mesures complémentaires à travers des contrats de subvention/Conventions de contribution/services			
Code CAD	51010 – Aide relative au soutien budgétaire général 152 - Prévention et règlement des conflits, paix et sécurité 160 – Infrastructure et services sociaux divers			
Canaux d'acheminement				
Marqueurs	Objectives de politique générale	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Contribution au développement / bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x
	Soutien à l'environnement	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Egalité de genre et empowerment de femmes et filles	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement commercial	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé reproductive, maternelle, nouveaux nés et sante infantile	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Diversité biologique	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marqueur migration	<input type="checkbox"/>	x	<input type="checkbox"/>	

SDG	Promote just, peaceful and inclusive societies (16)
Priorité d'intervention du Plan d'Action de La Valette	<p>1. Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées</p> <p>4. Prévenir la migration irrégulière, le trafic des migrants et la traite des êtres humains et lutter contre ces phénomènes</p>
Objectif stratégique du fonds fiduciaire	<p>2. Améliorer la résilience des communautés, notamment les plus vulnérables, de même que celle des réfugiés et des personnes déplacées.</p> <p>4. Gouvernance et prévention des conflits</p>
Bénéficiaires de l'action	<p>Les bénéficiaires directs : les populations; les jeunes et adolescent(e)s ; les femmes; les hommes; les forces de sécurité intérieure; les collectivités territoriales ; les chefs de circonscriptions administratives locales, les personnels de santé, les consommateurs d'eau; les personnes déplacées</p> <p>Les bénéficiaires indirects : les services techniques déconcentrés ; les autorités coutumières et religieuses.</p>
Déroations, accord préalable et exceptions autorisées.	

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

2.1. Résumé de l'action et de ses objectifs

L'objectif général de l'action est de contribuer à l'amélioration de la sécurisation des personnes et biens, à la réduction de la vulnérabilité, en renforçant la présence de l'Etat, dans les régions fragiles du Burkina Faso identifiées dans le cadre de la stratégie d'extension du PUS. Il s'agira d'accroître la capacité financière du gouvernement pour maintenir la paix, la stabilité et la sécurité, tel que défini dans les objectifs du Programme National pour le Développement Economique et Social (PNDES) et du Programme d'Urgence Sahel (PUS).

Le PUS est une initiative du gouvernement, adoptée en juillet 2017, pour accélérer la mise en œuvre du PNDES dans la région du Nord et du Sahel initialement, zone fragilisée qui connaît une très forte insécurité. Cette région risque de basculer aux mains des terroristes et trafiquants comme dans le Nord du Mali ou du Nigeria, sans une présence forte et une action renforcée de l'Etat.

Au regard de la détérioration significative de la situation sécuritaire et de son extension à d'autres régions, le Gouvernement a décrété l'Etat d'urgence dans 14 des 45 provinces du pays (soit 7 régions sur 13) le 31 décembre 2018.

Suite à la décision du Comité d'Orientation Stratégique du Programme d'Urgence Sahel, qui s'est réuni en mars 2019, le Gouvernement du Burkina Faso a décidé d'étendre la mise en œuvre du PUS à 4 nouvelles régions. Le PUS comprend désormais la Boucle du Mouhoun, le Nord, le Sahel, le Centre-Nord, l'Est et le Centre-Est. ¹

L'appui budgétaire direct non ciblé au Trésor public est la modalité principale de mise en œuvre retenue pour cette action, dont les objectifs spécifiques sont : 1) Contribuer à l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et 2) Contribuer au renforcement de la protection et de la sécurité des personnes et des biens dans la région du Sahel.

La phase 1 de cette action a consisté en un appui budgétaire de 50 millions d'euros ciblée sur la région du Sahel et une partie de la région du Nord (Stratégie initiale du PUS).

La phase 2 consiste en une augmentation de l'appui budgétaire au PUS "élargi" ainsi que la mise en place d'une composante significative d'assistance technique sur le secteur de la sécurité et des activités de formation et d'amélioration du dialogue entre les populations et les forces de sécurité intérieure pour un montant de 30 millions d'euros.

L'objectif général s'inscrit pleinement dans les orientations du Fonds Fiduciaire d'urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique.

L'action proposée s'inscrit dans la Stratégie Sahel de l'UE et les axes d'intervention du Plan d'action régional en faveur du Sahel (2015-2020).

¹ Projet de document de la Stratégie d'extension du programme d'urgence pour le Sahel (2019-2021)

2.2. CONTEXTE

2.2.1. Contexte national

Situé en Afrique de l'ouest, dans la zone soudano-sahélienne, le Burkina Faso est un pays enclavé, d'une superficie de 274 200 km². L'économie du pays est basée principalement sur le secteur agricole, et le pays est très vulnérable aux conditions pluviométriques.

Ces dernières années l'histoire du Burkina Faso a été marquée par un accroissement d'attaques armées dans certaines localités menées par des mouvements terroristes. Depuis janvier 2016, le pays est devenu une des cibles privilégiées des groupes et mouvements terroristes du Sahel. Dans le Nord du pays, des attaques, surtout contre des forces de sécurité et autres services de l'Etat sont devenues récurrentes. L'année 2018 a été caractérisée par une dégradation du contexte sécuritaire qui s'est étendue un peu partout dans le pays. Pour la première fois, le Burkina Faso est confronté à des migrations internes importantes; plus de 80 000 déplacés internes supplémentaires de janvier 2018 à janvier 2019². Plus de 1200 écoles ont été fermées ainsi que des formations sanitaires, et le personnel enseignant menacé et parfois tué³.

Cette situation d'insécurité omniprésente est entre autre le résultat d'une radicalisation de plus en plus inquiétante des jeunes dans certaines localités et l'infiltration de forces terroristes des pays voisins. Cela s'inscrit dans la dynamique régionale qui sévit dans les pays voisins (Mali, Niger, Nigéria et le bassin du lac Tchad).

Par ailleurs, avec une population estimée à 19 millions d'habitants en 2018, le Burkina Faso présente une croissance démographique de 3,1% par an, l'une des plus importantes au monde. La population est très jeune : l'âge médian est de 16 ans. Cette forte croissance démographique - entraînant un taux de dépendance élevé - pèse notamment sur les budgets des secteurs sociaux pour subvenir aux besoins importants de la population dépendante. La croissance démographique nécessite la création d'emplois bien supérieure à celle disponible et réduit les effets d'entraînement de l'investissement et de la croissance économique. Elle est un frein à la réduction de la pauvreté, qui n'a pas diminué malgré un taux de croissance économique moyen supérieur à 5% sur la dernière décennie. Le phénomène des migrations internes mais aussi au niveau régionales (vers la Côte d'Ivoire principalement) s'explique en partie par le fait que la population, en majorité rurale, dégage un excédent de main d'œuvre (taux d'occupation de la population très faible).

Depuis la crise libyenne, la situation sécuritaire dans toute la région du Sahel, et notamment au Burkina Faso s'est profondément dégradée faisant ainsi des zones frontalières des espaces où se cristallisent des menaces pour la sécurité et le développement durable du Burkina Faso et ses pays limitrophes. La prolifération des armes, la présence de groupes armés terroristes, de trafiquants (drogue, armes, humains, etc.) et de réseaux criminels n'ont fait qu'amplifier ce phénomène comme en témoigne les attaques quasi-quotidiennes qui frappent la région.

La situation géographique du Burkina Faso, au milieu du Sahel avec six pays limitrophes et une frontière qui s'étend sur 3615 kms, le rend particulièrement vulnérable à ces menaces. De plus, le Burkina Faso est un pays de transit vers la migration internationale. Les frontières poreuses, parfois non matérialisées ou densifiées et la faiblesse dans le contrôle et la surveillance de celles-ci sont favorables à la migration irrégulière et la traite des êtres humains. En même temps, les populations de la région dépendent de leurs réseaux régionaux

² Aperçu de la situation sécuritaire du Burkina Faso de OCHA au 13 mars 2019

³ Plan d'urgence Burkina Faso janvier 2019 Equipe inter organisation Humanitaire Développement du pays et des partenaires

et transrégionaux de mobilité, qui représentent soit des ressources développementales importantes soit des stratégies de résilience et de sauvegarde face aux risques multiples.

De ce fait, le gouvernement du Burkina Faso s'est doté d'une Stratégie nationale de gestion des frontières et d'un Programme d'appui à la gestion intégrée des frontières (PAGIF), approuvés en octobre 2015.

Par ailleurs en octobre 2017, un Forum national sur la sécurité s'est tenu en vue de permettre d'adopter des orientations stratégiques en la matière au Burkina Faso, et en particulier pour la région du Sahel. Ces mesures se sont intégrées dans un ensemble plus large pour la région, notamment au niveau du G5 Sahel, dont le Burkina Faso assure actuellement la présidence.

Le Programme d'Urgence Sahel (initial) est une réponse suivant une approche globale au problème de la sécurité dans la Région du Sahel au Burkina Faso. Il trouve son fondement dans le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), la loi relative à la Sécurité intérieure et sa stratégie nationale de la Sécurité Intérieure (SNSI), ainsi que les politiques sectorielles des secteurs sociaux de base (éducation nationale, santé, eau potable et assainissement, énergie, emploi...). Le PUS est une réponse globale « *aux préoccupations soulevées par les populations locales lors des tournées ministérielles dans la région du Sahel* »⁴ face aux menaces terroristes (prolifération des armes, extrémisme religieux, trafic de drogue, contrebande, réseaux criminels...).

Le PUS constitue une déclinaison de priorités sectorielles visant à accélérer la prestation des services publics initialement dans la région du Sahel et une partie de la région du Nord (aujourd'hui le PUS est en extension à 4 autres régions fragiles), et maintenir la présence de l'Etat dans cette région. Il s'articule autour de quatre composantes : (i) la composante socio-économique, (ii) la composante gouvernance administrative et locale, (iii) la composante sécurité publique et (iv) la composante gestion du programme et appui institutionnel⁵.

Cinq principes directeurs guident la mise en œuvre du PUS-BF : (i) la participation des parties prenantes, (ii) le ciblage des secteurs prioritaires à forte demande sociale ; (iii) la cohérence des interventions et l'efficacité de l'action, (iv) la gestion axée sur les résultats et (v) les synergies d'actions entre le PUS-BF et les Projets et programmes dans le Sahel.

La logique d'intervention poursuivie par le PUS-BF vise à réaliser rapidement des actions de développement socio-économique dans la région. A ce titre, il est question d'accélérer non seulement la mise œuvre des investissements planifiés par le Gouvernement mais également d'engager de nouvelles ressources à travers des réaménagements budgétaires. Il s'agit bien d'un programme essentiellement budgétaire, s'appuyant sur les allocations sectorielles déjà existantes dans la loi de finances 2017 et sa programmation 2018-2020⁶.

Le PUS-BF prévoit une programmation stratégique des activités, mais également un mécanisme dérogatoire en matière de passation de la commande publique, par le biais de délais de soumission raccourcis.

Le Comité d'Orientation Stratégique (COS) de janvier 2019 a ouvert la voie à l'extension du PUS, dont les axes stratégiques d'intervention ont été précisés lors du COS du 15 Mars 2019, sous la présidence du Premier Ministre Christophe Dabiré.

⁴ Programme d'urgence pour le Sahel : la réponse du gouvernement face aux menaces terroristes

⁵ Se référer à l'Annexe 3 de ce document pour une description détaillée de toutes les sous-composantes du PUS.

⁶ Le Burkina Faso utilise depuis le 1^{er} janvier 2017 un budget-programme par objectif en autorisations d'engagements / crédits de paiements, avec une programmation budgétaire triennale glissante.

Au-delà de l'extension du PUS à ces nouvelles régions, quatre domaines d'intervention prioritaires ont, pour le moment, été définis⁷ : (i) la réponse aux défis sécuritaires ; (ii) la gestion des urgences sociales ; (iii) le renforcement de la présence de l'Etat sur le territoire et (iv) les bases de la résilience des populations et des territoires.

Cette extension du PUS propose des domaines d'intervention plus diversifiés en prenant aussi bien en compte l'amélioration des relations entre populations et forces de défense et de sécurité, la gestion des urgences humanitaires, la préservation des droits humains, et également la prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation.

Cette action sera menée sous réserve de la validation du projet de document de stratégie d'extension du programme d'urgence pour le Sahel (2019-2021).

2.2.2. Contexte sectoriel

Situation sécuritaire:

Depuis la fin 2015 les attaques liées au terrorisme se sont multipliées ciblant des postes ou patrouilles de police, des détachements de gendarmerie et des bases de l'armée. En parallèle, des actions d'intimidation envers les populations, le personnel des services de base (enseignants et personnels de santé) et ONG ont lieu dans les zones frontalières et ont tendance à s'étendre à d'autres zones.

Depuis le mois d'août 2017 le nombre d'attaques a significativement augmenté. Elles se sont intensifiées depuis septembre, malgré une présence renforcée des forces de sécurité, notamment à travers la présence du Groupement des Forces Anti-terroriste (basé à Nassoumbou et Oursi – composé de 1500 personnes mixte armée (1200) et gendarmerie (150) et police (150), mais un maillage de la police et gendarmerie dans la zone très incomplet (sur un territoire (35 350km²) plus important que la Belgique il y a 30 postes de Gendarmerie et Police et souvent ceux-ci se retrouvent aux mêmes endroits), et une communication et interaction avec les populations locales défaillantes. Les actions des terroristes semblent devenir davantage organisées et sophistiquées, comme en témoigne l'utilisation fréquentes des engins explosifs improvisés (IED) particulièrement meurtriers et souvent activés manuellement à distance, des lances rockets ciblés et plus récemment le piégeage de cadavres. Ceci s'ajoute au banditisme ordinaire et connecté relevant des trafics qui abondent dans la région.

On relève, depuis le mois d'août 2018, une intensification de la problématique sécuritaire, avec un nombre croissants d'attaques, un champ géographique plus large.

Cette situation sécuritaire est à l'origine de déplacements de population, de fermeture d'école, de la dégradation de la situation humanitaire, du manque d'accès aux services sociaux. Cette situation accélère la désaffection des services de l'Etat dans les communes touchées, tous services confondus: secteurs sociaux, justice, FDS et services communaux.

Ces attaques ont démontré que la capacité de réponse des forces de sécurité intérieure (FSI) à la menace terroriste était insuffisante. En effet, suite à un coup d'état avorté en septembre 2015 les forces de sécurité intérieure et de défense avaient été dépourvues de leur unité d'élite –le régiment de sécurité présidentielle- et ses compétences dans la lutte anti-terroriste n'avaient pas été redistribuées.

⁷ Projet de document de stratégie d'extension du programme d'urgence pour le Sahel (2019-2021).

Aux déficits en équipement et en formation s'ajoutent des enjeux de coordination entre la police nationale et la gendarmerie nationale. Le maillage territorial des forces de sécurité était –et reste toujours- insuffisamment ajusté entre un tiers du territoire couvert par les deux forces (PN et GN), un tiers couvert par l'une ou l'autre et un tiers du territoire avec peu de couverture sécuritaire. Les règles d'engagements et d'interventions ne sont pas clairement définies. Ainsi, se combinaient une faiblesse structurelle du secteur de la sécurité et des faiblesses structurelles au sein de chaque force avec pour conséquence, une faible capacité de réponse des FSI. Par ailleurs, suite à des suspicions d'exactions attribuées aux FDS, les risques d'exactions lors des interventions sont réels. Ils iront grandissants sans une attention particulière de tous les acteurs (Gouvernement, FDS, justice, PTF et société civile en particulier) sur cette question.

Si une stratégie nationale de sécurité n'est pas encore définie, l'amélioration de la capacité et la mobilité des unités –pour faire face à une menace esquivée- fait partie des lignes stratégiques esquissées par le nouveau Ministre et déjà prévues depuis plusieurs mois par les commandants des unités d'intervention. Le soutien à la mobilité des forces de sécurité a fait l'objet d'une requête adressée par le Ministre Burkinabé de la Sécurité à l'Union Européenne et fera partie intégrante de l'action.

La dégradation de la situation sécuritaire entraîne un affaiblissement des conditions de développement, qui s'en retrouvent largement compromises. Quel que soit le secteur concerné, les opérateurs sont confrontés à la problématique de sécurisation des interventions. Les personnels relevant du statut public de l'Etat sont peu enclins à accepter une affectation dans les zones tendues du pays. Les acteurs non gouvernementaux sont confrontés à des difficultés d'accès, et à la problématique des personnes déplacées internes. Les entreprises ne répondent pas aux marchés publics dans cette zone et les procédures budgétaires peuvent se traduire par un recours important aux mesures dérogatoires, aggravant les risques de corruption.

Les enjeux humanitaires avec notamment les personnes déplacées, les réfugiés dans les pays voisins, la fermeture des écoles, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, les problèmes sanitaires, les pressions sur l'accès à l'eau et la crise commerciale et économique qui sévit dans les zones fragilisées sont en partie résumés dans la fiche OCHA annexée.

Conditions générales de l'aide budgétaire

Les quatre conditions générales relatives à l'aide budgétaire de l'UE en cours au Burkina Faso (voir paragraphe 3.2) ont été atteintes en 2017 et en 2018⁸ :

(i) Le Burkina Faso dispose d'un cadrage macroéconomique et budgétaire visant la stabilité, comme en témoignent les actuelles discussions entre le FMI et le Gouvernement pour la signature d'un nouvel accord au titre d'une Facilité élargie de Crédit. (ii) le Gouvernement met en œuvre un programme de réforme des finances publiques, qui fait l'objet d'une actualisation s'appuyant sur l'évaluation PEFA. (iii) les critères relatifs à la transparence budgétaire sont respectés, notamment avec les publications de la Direction générale du budget sur son site internet.

(iv) concernant la politique publique, comme indiqué plus haut, le PUS est une déclinaison géographique du PNDES, avec des orientations stratégiques plus spécifiques compte tenu de

⁸ Cf Ares(2018)5467642 du 24/10/2018 note relative aux décaissements 2018 des appuis budgétaires de l'Union européenne

la situation actuelle de cette région. Pour mémoire, le PNDES est la politique publique appuyée par le Contrat de bonne gouvernance et de développement.

Le PUS est pertinent, car il met l'accent sur les besoins indispensables au maintien de la puissance publique dans les zones soumises à une menace extérieure et intérieure. En tant que déclinaison géographique du PNDES, il apporte une solution mixant la sécurité (déploiement des forces de l'ordre sur le territoire), le développement par les services sociaux de base (la santé, l'eau potable et l'éducation), ainsi que la gouvernance locale.

Le dialogue de politique doit mettre l'accent sur les instruments budgétaires utilisés pour renforcer l'action du Gouvernement dans le cadre du PUS. Il s'agit principalement de combiner investissement, fonctionnement et ressources humaines et de mieux planifier les interventions prévues.

Il s'agit d'une politique crédible, notamment car elle a clairement identifié les points de blocage que peuvent rencontrer la mise en œuvre des services publics sur le terrain. Elle prévoit notamment le recours à des dérogations dans le système de commande publique pour faire face à l'urgence des activités à déployer. Cependant, elle minimise l'importance des phases préalables de préparation des marchés publics au niveau local, c'est pourquoi la présente action propose de développer des mesures d'accompagnement sous forme d'une assistance à maîtrise d'ouvrage locale.

Le dialogue de politique mettra l'accent sur le pilotage du PUS, en particulier la communication interministérielle et la programmation et la déconcentration budgétaire.

Le dialogue de politique mettra également l'accent sur la réforme du secteur de la sécurité, la décentralisation et la gouvernance locale, et également les mesures prises pour le respect des droits humains.

L'extension du PUS ne remet pas en cause la pertinence ni la crédibilité de la politique publique (PNDES / PUS).

2.3. ENSEIGNEMENTS ET COMPLEMENTARITE

1.1. Expérience de l'organisation et enseignements tirés

La zone de couverture de la phase 1 concerne la région administrative du Sahel du Burkina Faso, les zones frontalières du Yatenga (Thiou et Kain) et du Loroum (Solé et Banh).

L'intégration de ces zones se justifie par le fait qu'elles sont dans le découpage militaire d'une part et qu'elles sont confrontées aux mêmes défis sécuritaires et socio-économiques que les localités de la Région du Sahel.

La zone de couverture de la phase 2 concerne les zones fragiles du Burkina Faso telles qu'identifiées dans le cadre de l'extension du PUS, à savoir : la Boucle du Mouhoun, le Nord, le Centre-Nord, l'Est et le Centre-Est.

Les enseignements tirés des actions complémentaires relevées ci-dessous portent notamment sur :

- la difficulté pour les opérateurs de développement d'accéder à certaines zones du pays faisant face à une recrudescence d'insécurité. Ce faisant, intervenir sous le label d'une ONG ou d'une coopération déléguée peut impliquer des représailles de la part des forces déstabilisatrices en présence. Aussi, l'intervention sous forme d'une aide budgétaire, donc sous la couverture des actions budgétaires, renforce la présence de l'Etat et le contrat social.

- le besoin de renforcer l'appropriation de l'instrument Fonds Fiduciaire (FFU) par les autorités nationales locales. Pour ce faire, il conviendra de développer une synergie entre les actions mises en œuvre par les opérateurs de développement (ONG, agences des EM), et celles mises en œuvre à travers le budget. Le PUS-BF le prévoit explicitement en établissant un mécanisme d'articulation avec l'ensemble des opérations des partenaires techniques et financiers.
- les domaines choisis dans le cadre de la présente action sont complémentaires – en plus des projets du FFU - avec les Contrats d'aide budgétaire en cours dans les secteurs du PIN / FED ; notamment le contrat de bonne gouvernance et de développement (CBGD), les CRS eau/assainissement et Santé. Le programme présenté permet donc d'exprimer la synthèse entre les différents instruments, en tissant des relations stratégiques à plusieurs niveaux.
- La faible déconcentration budgétaire de certaines fonctions (principalement au niveau du secteur de la sécurité) ne permet pas d'opérer avec toute la souplesse attendue ni avec la réactivité nécessaire pour répondre aux enjeux du PUS. On note que la gestion des infrastructures sociales de base est plus facilement déconcentrée, ce qui permet d'aller au plus près des populations bénéficiaires, et a été l'un des facteurs de succès du PUS phase 1. Il conviendra de suivre cet aspect pour l'extension du PUS.

2.4. Actions complémentaires

Il est important de rappeler que dans le cadre du Fonds fiduciaire d'urgence, l'Union européenne finance les projets suivants :

- Le programme de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers au Burkina Faso (ProGEF – 30M€) qui vise à améliorer les conditions de vie, de sécurité et de stabilité des populations dans les zones frontalières. La GIZ est en charge de la mise en œuvre du ProGEF, en collaboration avec le Gouvernement et le secrétariat de gestion des frontières.
- Le Programme Groupe d'Actions Rapide de Surveillance et Intervention au Sahel (GAR-SI – avec un budget total de 41,6 M€, dont 6,8M€ pour les activités à mettre en œuvre au Burkina Faso) vise la création, formation et équipement de deux groupes d'action rapide et mobile qui devrait améliorer les capacités de riposte de la Gendarmerie Nationale dans les régions exposées du Nord et Ouest. La FIIAPP est en charge de la mise en œuvre (en consortium avec la Guardia Civil espagnole, la Gendarmerie française, les Carabinieri italiens, la Guardia républicaine portugaise), en collaboration avec et appui à la Gendarmerie Nationale.
- La coopération italienne est en charge du projet d'insertion et de stabilisation socio-économique des jeunes et des femmes dans la province du Séno, dans la région du Sahel, d'un montant de 5,2 millions d'euros, pour une durée de 36 mois.
- Le programme d'appui à l'emploi dans les zones frontalières et périphériques vise à stimuler l'employabilité des jeunes et des femmes et à favoriser la création d'emplois productifs. Il est mis en œuvre par Expertise France et est d'un montant de 7 millions d'euros, pour une durée de 36 mois.
- La coopération autrichienne sera en charge du projet TUUMA relatif à l'appui à la compétence professionnelle, l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes et des femmes dans les régions rurales du Burkina Faso, plus particulièrement dans la province du Soum. Le montant total du projet est de 10 millions d'euros dont 2 millions d'euros financé par l'Autriche, pour une durée de 42 mois.

- Le projet de renforcement de la résilience des communautés vulnérables du Sahel et du Nord est mis en œuvre par OXFAM pour un montant financé par le FFU de 8.020.000 euros, pour une durée de 33 mois.
- Le programme de renforcement de la résilience des communautés vulnérables dans les provinces du Soum et du Loroum, d'un montant de 5 millions d'euros, mis en œuvre par LVIA.
- Le projet de renforcement durable de la résilience des communautés et des ménages vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle de la province du Yagha dans la région Sahel au Burkina Faso. Ce projet d'un montant de 5 millions d'euros est mis en œuvre par Handicap International.
- Des projets en matière de prévention de l'extrémisme violent autochtone ayant pour vocation de rebâtir une cohésion sociale au Nord du Burkina à travers un meilleur suivi de la radicalisation, la promotion du dialogue la valorisation de l'économie pastoraliste. Des projets de protection des jeunes au sein des écoles franco-arabes et foyers coraniques pour un montant. Le montant total de ces projets est d'environ 15 millions d'euros.
- Un programme de renforcement de la redevabilité des forces de sécurité intérieure sur les questions de respect des Droits de l'Homme et du Droit international humanitaire est cours de formulation au niveau du Fonds fiduciaire d'Urgence pour l'Afrique de l'Union Européenne. Ce programme, qui sera implanté dans les cinq pays du G5 Sahel, s'inscrira dans une perspective d'amélioration de la lutte contre l'impunité et ainsi le renforcement des liens entre populations et forces de Sécurité.

Par ailleurs, quatre programmes d'appuis budgétaires sont mis en œuvre au Burkina Faso :

- un contrat de bonne gouvernance et de développement : 140 M€ ; 2017-2020 ; focalisant les questions de démographie, d'état civil, de lutte contre la corruption, de finances publiques, de protection sociale et de genre.
- un contrat de réforme sectoriel "santé", 84M€; 2017-2020 ; intervenant sur les questions de la qualité des soins, l'opérationnalisation de l'assurance maladie universelle, et la gouvernance du secteur santé.
- un contrat de réforme sectoriel "eau et assainissement" : 36 M€ ; 2017-2020 ; se concentrant sur les questions relatives à la Gouvernance sectorielle, la gestion intégrée des ressource en eau, l'eau potable et l'assainissement.
- contrat de réforme sectoriel "agriculture, sécurité alimentaire et nutrition" ; 117 M€, portant sur la petite irrigation, le petit élevage, la sécurité alimentaire et la nutrition.

D'autres instruments de financement de l'Union européenne contribuent aussi à l'atteinte des objectifs poursuivis par le PUS (annexe 3) en matière de sécurité notamment :

Le PARSIB - projet d'appui au renforcement de la sécurité intérieure du Burkina Faso sous l'IcSP – qui a permis d'améliorer de façon perceptible la réactivité et les compétences des unités spécialisées de gendarmerie nationale et de police nationale à Ouagadougou et qui permet également l'accompagnement de la réforme du secteur de la sécurité lancée suite au forum national de la sécurité d'octobre 2017.

- L'amélioration des réseaux de gestion de l'information sécuritaire/anti-terroriste à travers le développement du système d'information de la police IRAPOL.

- Un programme en cours d’instruction sous l’IcSp (maximum 4M EUR) visant à (i) la réhabilitation du centre de formation de Laongo pour le transformer en centre de formation, d’entraînement et de commandement pour les unités mobiles de la police et de la gendarmerie nationale, (ii) la formation et l’équipement de 2 unités mobiles de gendarmerie et (iii) un soutien au renforcement des liens entre forces de sécurité intérieure et les populations locales dans les zones de déploiement par le biais d’action de sensibilisation, dialogue et formation.

2.5. Synergie et coordination des acteurs dans la zone d'intervention

L’action découle du PUS qui se « veut un catalyseur des actions et un instrument d’optimisation des performances des intervenants »⁹, en s’inscrivant dans une logique de mobilisation complémentaire de l’ensemble des acteurs, en particulier ceux des administrations publiques.

On note que les interventions budgétaires déjà mise en œuvre au Burkina Faso concernent principalement la mise en place de réformes structurelles, visant à faire évoluer les systèmes burkinabè en vue d'approfondir l'impact des politiques publiques. Ils se situeront en parfaite complémentarité avec la présente action dont l'objectif est d'accélérer la mise en œuvre directe des services publics dans une zone particulièrement fragilisée.

Les activités seront coordonnées en concertation avec les structures étatiques.

L’action est placée sous la responsabilité du Ministère de l’Economie, des Finances et du Développement, ce qui contribuera à la pérennisation des acquis. Le PUS prévoit également l’implication des autorités locales dans la planification des actions publiques, ce qui permet d’assurer une appropriation de l’action dans la région concernée.

3. DESCRIPTION DETAILLEE

3.1. Objectifs et résultats attendus

L’objectif général de l’action est cohérent avec les orientations stratégiques du FFU et de son Cadre opérationnel :

Contribuer à l’amélioration de la sécurisation des personnes et biens, à la réduction de la vulnérabilité au Burkina Faso, en renforçant la présence de l’Etat dans les régions identifiées dans le cadre du Programme d’Urgence Sahel (PUS) étendu. L’action permettra une mise en œuvre efficace du Programme d’urgence pour le Sahel (PUS), sous-composante du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES).

Il s’agira notamment d’accroître la capacité financière du gouvernement pour maintenir la paix, la stabilité et la sécurité, tel que défini dans les objectifs du PNDES et de PUS.

Les objectifs spécifiques sont les suivants:

- Objectif spécifique 1 : Contribuer à l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base
- Objectif spécifique 2 : Contribuer au renforcement de la protection et de la sécurité des personnes et des biens

Les résultats escomptés par objectifs sont les suivants :

⁹ Programme d’Urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF)

OS1 : Contribuer à l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base.

R1.1 L'accès des populations aux services de santé est amélioré

R1.2 L'accès des populations au service d'approvisionnement en eau potable est amélioré

R1.3 l'accès aux autres services publics de base (écoles, ...) est amélioré.

OS 2 : Contribuer au renforcement de la protection et de la sécurité des personnes et des biens.

R2.1. la sécurité des personnes et des biens est renforcée par une présence des forces de sécurité qualifiées et harmonieusement répartie en fonction des menaces existantes.

R2.2. Le maillage territorial des forces de sécurité intérieure est amélioré y compris au travers de l'équipement et du renforcement des compétences opérationnelles et éthiques forces de sécurité intérieure.

R2.3. Le déficit de collaboration entre forces de sécurité intérieure et populations locales est atténué par le biais d'activités de sensibilisation et de dialogue.

3.2.2. Groupes ciblés et bénéficiaires finaux

Les groupes ciblés sont : les forces de sécurité (Police, gendarmerie, chaîne de la justice), le personnel de santé, les services producteurs d'eau, le personnel lié aux services de l'éducation.

Les bénéficiaires directs : les populations; les jeunes et adolescent(e)s ; les femmes ; les hommes; les forces de sécurité intérieure (FSI); les collectivités territoriales ; les chefs de circonscriptions administratives locales; les personnels de santé, les consommateurs d'eau, le personnel lié aux services de l'éducation dans les régions identifiées dans le cadre du Programme d'Urgence Sahel étendu.

-

Les bénéficiaires indirects : les services techniques déconcentrés ; les autorités coutumières et religieuses.

3.3. Risques et hypothèses

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
Sécuritaires : Forte dégradation des conditions de sécurité dans la zone sahélienne Déviation des règles relatives aux droits de l'homme par les FSI en opération.	E	Mobilisation rapide et formation des ressources humaines en charge de la sécurité. Dans le cadre de l'appui complémentaire, des formations spécifiques sur le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire seront délivrées aux forces de sécurité soutenues dans le cadre de l'appui budgétaire. Des formations à la médiation, au dialogue et au respect des différences culturelles seront délivrées Des activités de soutien au dialogue et à la concertation locale dans les zones de

		déploiement des forces de sécurité intérieure seront également organisées.
Risque de non mobilisation des ministères techniques au plan humain, financier et politique	M	Dialogue politique. Renforcement des capacités dans le cadre de programmes 11 ^{ème} FED. Synergies avec les autres programmes développés sur les instruments de la coopération. MINEFID comme pivot de mise en œuvre du programme
Capacités : Les capacités des collectivités locales sont insuffisantes compte tenu du volume d'activité à gérer	M	Passation de marchés au niveau centralisé. Les capacités des collectivités sont renforcées dans la perspective de la maîtrise d'ouvrage communal.
Financiers : (i) difficultés de mise à disposition des fonds par l'administration pour l'exécution des activités sur le terrain ; (ii) lenteur dans la passation des marchés ; (iii) mauvaise gouvernance se traduisant par la mauvaise sélection des prestataires de services	E	Renforcement des capacités nationales, notamment en matière de GFP dans le cadre du PAGPS, financé par l'UE sur le 11 ^{ème} FED.

Les hypothèses pour la réussite de cet appui et de sa mise en œuvre sont :

- L'engagement politique et budgétaire fort de l'Etat, y compris dans la mise en œuvre du PUS dans sa globalité;
- Le maintien de la stabilité socio-politique nationale ;
- Le climat sécuritaire permet aux opérateurs de l'Etat et autres opérateurs de travailler dans les régions d'intervention.
- L'adhésion de l'administration (y compris les services techniques), des collectivités territoriales et du groupe cible ;
- Le dialogue renforcé entre les populations et les autorités au niveau national et local;
- L'amélioration du dialogue entre populations et forces de sécurité ;
- L'engagement du respect des droits humains et humanitaires.

3.4. Questions transversales

L'action vise à contribuer à la sécurisation de la zone, et à réduire les actions violentes, criminelles portant toutes atteintes aux droits de l'homme.

- *Genre* : L'appui se focalise notamment sur les secteurs sociaux (eau, santé et autres services), dans le but de maintenir les prestations de ces services publics. Les femmes et les jeunes filles, chargés des corvées d'eau et bénéficiaires des prestations des CSPS, bénéficieront directement de cet appui, comme présenté dans le premier objectif spécifique du PUS. En ce qui concerne la composante sécurité, des formations portant sur les différences culturelles et la prise en compte du Genre par les forces de sécurité intérieure dans leurs contacts avec les populations locales contribueront à éviter des abus des Droits de l'Homme. La participation des forces de sécurité Femmes aux opérations sur le terrain sera encouragée par la hiérarchie au sein des FSI burkinabé.

- *L'environnement* n'est pas directement ciblé par cette action, compte tenu de la nature de celle-ci.
- *L'approche fondée sur les droits* fait l'objet de certains cadres sectoriels opérationnels (eau et assainissement notamment), identifiant les axes et modalités de mise en œuvre. Cependant cette démarche n'est pas encore systématisée. L'action PUS Sahel s'appuiera sur ces cadres sectoriels quand ils existent. En ce qui concerne la composante sécurité, la protection et la promotion des droits humains, par le biais de formations est un aspect essentiel de l'action.
- *Approche sensible au conflit* : Dans le cadre des opérations des unités mobiles des forces de sécurité soutenues dans le cadre de cet appui budgétaire, afin d'éviter des tensions entre les unités mobiles et les populations, l'action portera une attention particulière à inscrire les activités dans un cadre légal et réglementaire strict, et dans le respect des droits humains.
- La nature budgétaire de l'action et son interrelation avec le PNDES en assure sa durabilité.

3.5. Analyse des parties prenantes

Le Ministère de l'économie, des finances et du développement, en tant que responsable du pilotage du programme à travers l'Unité de coordination du PUS-BF assurée par la Direction générale du développement territorial. Au sein du ministère, les autres acteurs sont la Direction Générale de la Coopération, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, la Direction Générale du Budget et la Direction générale du contrôle des marchés et des engagements financiers.

Le Ministère en charge de la santé et ses services aux niveaux central, régional et périphérique, notamment la Direction Régionale de la Santé du Sahel et les équipes cadres des districts sanitaires. Au niveau central, la Direction des ressources humaines est la première concernée.

Le Ministère en charge de l'eau et de l'assainissement à travers les entités suivantes : (i) L'Office Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) qui a pour mission d'assurer la réalisation et la gestion des systèmes d'adduction d'eau potable et d'assainissement en milieu urbain (y compris le milieu péri-urbain). (ii) La direction régionale de l'eau et de l'assainissement du Sahel, structure déconcentrée du ministère qui a pour mission de contribuer à la conception, l'élaboration, le contrôle et le suivi évaluation de la mise en œuvre des politiques et stratégies en matière d'eau et d'assainissement dans la région du Sahel.

Le Ministère en charge de la Sécurité intérieur et ses services au niveau central et régional et en particulier la Direction Général de la Police et la Gendarmerie Nationale.

Le Ministère en charge de l'administration territoriale et de la décentralisation avec les autorités administratives déconcentrées (Gouverneurs, hauts commissaires, préfets) et son rôle dans la gestion des frontières

Les collectivités territoriales (communes notamment) voient leurs pouvoirs accrus à la faveur du transfert des compétences et des ressources consécutives à la mise en œuvre de la politique de décentralisation, couvrant en particulier les domaines de l'eau et la gestion des centres de santé (CSPS).

Les organisations de la société civile (ONG internationales et associations nationales) apporteront une contribution significative dans la gouvernance du secteur à travers (i) des actions de mobilisation sociale, de veille et de contrôle citoyens, d'appui à la maîtrise d'ouvrage communale ; (ii) et leur contribution au financement des infrastructures.

Les opérateurs privés qui contribueront à améliorer le service public en matière d'eau et de santé et à travers un partenariat constructif avec l'Etat.

Les partenaires techniques et financiers qui accompagneront le gouvernement dans la mise en œuvre du PUS, et des politiques sectorielles de l'eau et de l'assainissement, de la santé, de la défense et de la sécurité.

Les différents acteurs chargés de la mise en œuvre du FFU dans la région : agences d'exécutions, ONG notamment.

4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Convention de financement

Une convention de financement a été signée avec le gouvernement burkinabé (Ministère en charge des finances) pour la mise en œuvre de l'appui budgétaire initial au Programme d'Urgence Sahel. Cette convention de financement sera amendée afin de refléter l'augmentation de l'appui budgétaire au Programme d'Urgence Sahel étendu fin 2019, après le décaissement des tranches 2019, le cas échéant.

Cette nouvelle convention de financement amendée permettra l'actualisation et la négociation des indicateurs pour les tranches variables et fixes 2020.

Un contrat de subvention a été signé pour l'assistance technique à maîtrise d'ouvrage.

Les mesures d'accompagnement supplémentaires seront exécutées sur contrat(s) de subvention, Convention(s) de contribution ou de service(s).

4.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle est de 60 mois (48 mois initialement).

5.1. Modalité(s) de mise en œuvre

Le montant total de cet appui est de 80 M€.

Cet appui se compose de deux volets :

- Un montant de 73,75 M€ sera mis en œuvre à travers un appui budgétaire direct non ciblé au Trésor public, selon la méthodologie des appuis budgétaires mis en œuvre par l'UE au Burkina Faso. Une Convention de financement d'un montant de 49 M€ est signée avec le Gouvernement (Ministère en charge des Finances), elle fera l'objet d'un avenant pour refléter l'extension du PUS.

Appui complémentaire de 6.25M€: des appuis techniques à la maîtrise d'ouvrage, à la formation opérationnelle et au respect des droits de l'homme par les forces de sécurité intérieure soutenues dans le cadre de l'appui budgétaire, à la mise en place d'activités de sensibilisation et de dialogue entre les forces de sécurité intérieure et les

populations dans les zones de déploiement ainsi que dans le domaine de la communication et visibilité.

Les mesures d'accompagnement permettront d'apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage déléguée (au niveau des communes bénéficiaires), pour permettre d'exploiter pleinement les ressources mises en œuvre, tout en contribuant à la bonne régularité des dépenses par rapport au code des marchés publics en vigueur au Burkina Faso.

Elles permettront également, pour le volet sécurité, la mise en œuvre d'activités relatives à la formation opérationnelle et « morale » des forces de sécurité intérieure soutenues ainsi que la mise en œuvre d'activités de sensibilisation et de dialogue afin d'améliorer la relation de confiance entre les forces de sécurité intérieure et les populations, et limiter les dérives en matière de droits humains.

Un premier contrat a d'ores et déjà été signé pour l'assistance technique à la mise en œuvre du PUS. Les autres mesures d'accompagnement et d'appui complémentaire seront exécutées via des contrats de subvention.

Les principales activités comprendront :

- Le transfert de 73,75 millions d'euros d'appui budgétaire au cours des exercices budgétaires 2018, 2019 et 2020 ;
- Un dialogue de politique continu avec le gouvernement avec une attention particulière aux domaines de la sécurité, au respect des droits de l'homme et à l'arrêt des abus constatés, à l'amélioration des relations entre les forces de sécurité intérieure et la population, à l'accès à l'eau, à la santé et aux autres services sociaux (éducation) ;
- Des appuis techniques à la maîtrise d'ouvrage, de la formation opérationnelle et au respect des droits de l'homme à destination des forces de sécurité intérieure, la mise en place d'activités de sensibilisation et de dialogue entre les forces de sécurité intérieure et les populations concernées. Des activités de communication et de visibilité sont également prévues;
- Un dialogue continu entre la délégation et les autres partenaires pour une meilleure coordination et un meilleur alignement.

5.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action est de 60 mois (initialement 48 mois) à compter de l'adoption par le Comité Opérationnel; la période au cours de laquelle les activités seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre est de 48 mois (initialement 36 mois).

Il s'agit notamment de mettre à disposition du budget des ressources additionnelles permettant d'accélérer la mise en œuvre du PUS-BF.

Le délai pour le démarrage opérationnel des actions de terrain sera immédiat à partir de la signature de la Convention de financement.

5.3. Modules et volets de la mise en œuvre

L'appui budgétaire est fourni sous la forme d'un appui budgétaire direct non ciblé au Trésor public. L'opération de crédit des virements en euros décaissés en Francs CFA sera exécutée aux taux de change applicables, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement.

A titre indicatif		2018	2019	2020	Total
Tranche fixe		9 500 000	9 500 000	13 000 000	32 000 000
Tranche variable	Composante sécurité	5 000 000	5 000 000	5 000 000	15 000 000
	Composante santé	3 750 000	5 000 000	4 000 000	12 750 000
	Composante eau potable	5 000 000	5 000 000	4 000 000	14 000 000
TOTAL		23 250 000	24 500 000	26 000 000	73 750 000

La matrice d'indicateurs du programme sera revue pour la tranche variable 2020, pour mieux refléter les éléments de dialogue de politique que la Délégation envisage de porter dans les prochains mois.

- sur la composante sécurité, les indicateurs porteront sur le maillage territorial et la construction de nouveaux commissariats et postes de sécurité intérieure ainsi que sur la mobilité et qualité des forces de sécurité. Un indicateur spécifique sur le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire par les forces de sécurité intérieure sera également négocié. Pour la tranche 2020, les indicateurs de la composante sécurité ne seront plus limités à la région Sahel et à une partie de la région du Nord, ceux-ci restent encore à être négociés.

- sur la composante santé, les indicateurs porteront sur le maintien et la fonctionnalité des centres de santé, ainsi que sur la construction et l'équipement de nouveaux centres. Pour la tranche 2020, les indicateurs de la composante santé ne seront plus limités à la région Sahel et à une partie de la région du Nord.

- sur la composante eau potable, les indicateurs porteront sur la mise en place d'infrastructures d'accès, soit par le biais d'AEPS soit par la construction de barrages. Pour la tranche 2020, les indicateurs de la composante eau potable ne seront plus limités à la région Sahel et à une partie de la région du Nord.

5.4. Budget indicatif

Volet	Montant initial	Avenant 1	Montant Total EUR (en millions)
Contrat de réforme sectoriel	49	24.75	73.75
Appui complémentaire : Assistance à maîtrise d'ouvrage, formation opérationnelle et morale, activité de dialogue relation entre FSI et population	0.8	5	5,8

Communication et visibilité, évaluations audits¹⁰	0.2	0.25	0,45
Total de l'action	50	30	80

5.5. Structure organisationnelle et gouvernance de l'action

La présente action sera suivie par l'Unité de coordination du PUS-BF du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement¹¹, qui mobilisera et coordonnera les différents services de l'Etat impliqués dans la mise en œuvre de l'action. L'Unité PUS-BF travaillera en collaboration avec la DG COOP interlocuteur au sein du gouvernement pour la coopération UE avec le Burkina Faso.

Le dispositif de pilotage et de suivi global du PUS se fera, sauf indication contraire, sous la responsabilité générale du MINEFID.

5.6. Suivi des résultats

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le gouvernement établira un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la liste d'indicateurs de résultat. Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

Dans le cadre de l'extension du PUS, une attention particulière sera portée à la question du reporting opérationnel. En effet, la phase 1 a démontré que la fluidité de la transmission des informations était largement perfectible, et les systèmes de remontée d'information n'étaient pas suffisamment opérationnels.

La Commission peut effectuer des visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Les objectifs, résultats et progrès de l'action seront communiqués et mis à jour de manière régulière via la plateforme de suivi du Fonds fiduciaire.

5.7. Évaluation et audit

5.7.1. Evaluation et audit par la Commission européenne

¹⁰ En 2021

¹¹ Sous réserve que le dispositif de suivi institutionnel ne soit pas modifié

Compte tenu de la nature de l'action, il sera procédé à une évaluation ex post de la présente action ou ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants commandés par la Commission.

5.8. Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, financées sur le budget indiqué à la section 5.4 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission européenne, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans le contrat.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne ainsi que sur la base de toute autre instruction de la part de la Commission européenne.

Sans préjudices des provisions des contrats de mise en œuvre, la Commission européenne se réserve le droit de publier les résultats, les indicateurs et leurs cibles du projet.

La visibilité de l'Union européenne sera assurée en fonction de l'évolution du contexte sécuritaire local et selon la sensibilité des activités réalisées, afin de ne pas menacer la sécurité de l'organisation, du bailleur et des bénéficiaires finaux, et en particulier les organisations humanitaires pour ne pas compromettre leurs principes d'action humanitaire neutre et indépendante.

Liste d'acronymes

CBGD	Contrat de Bonne Gouvernance et Développement
CSPS	Centre de Santé et de Promotion Sociale
DGCOOP	Direction Générale de la Coopération
FED	Fonds Européen de Développement
FFU	Fonds Fiduciaire d'Urgence
MINEFID	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAGIF	Programme d'Appui à la Gestion Intégrée des Frontières
PAPS	Programme d'Appui à la Politique Sectorielle
PNDES	Plan National de Développement Economique et Social
ProGEF	Programme de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers
PUS BF	Programme d'Urgence pour le Sahel au Burkina Faso
SNSI	Stratégie Nationale de la Sécurité Intérieure
UE	Union européenne

ANNEXE 1. MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE (NB - SERA REVUE LORS DE LA REDACTION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIF A L'EXTENSION DU PUS)

Le cadre logique établi dans le cadre de l'appui budgétaire initial au PUS sera revu suite à la validation du projet de document de stratégie d'extension du programme d'urgence pour le Sahel (2019-2021) et précisé lors de la phase de négociation de l'avenant.

Annexe 2 – Aperçu de la situation humanitaire – Burkina Faso – OCHA – Au 13 mars 2019



BURKINA FASO

Aperçu de la situation humanitaire

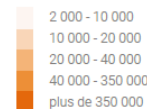
au 13 mars 2019

Les attaques armées et l'insécurité dans les régions de l'Est, du Centre-Nord, du Nord et du Sahel au Burkina Faso ont déclenché une urgence humanitaire sans précédent. Plus de 115 000 personnes ont été forcées de fuir leur maison, dont plus de la moitié depuis le début de l'année 2019 seulement. L'insécurité qui prévaut continue de déplacer des centaines de familles. Environ 1 300 écoles ont dû fermer à cause d'attaques armées, privant environ 170 000 enfants d'éducation. Quelque 120 000 personnes n'ont pas accès à des soins médicaux car les centres de santé ont été forcés de fermer ou de réduire leurs services. Les organisations humanitaires intensifient leurs opérations pour appuyer la réponse du gouvernement et fournir une assistance vitale et une protection aux personnes déplacées et aux autres personnes dans le besoin. Lors d'une visite au Burkina Faso du 2 au 5 mars, la Coordinatrice adjointe des secours d'urgence des Nations unies, Ursula Mueller, a appelé à un renforcement immédiat de l'assistance. En 2019, la communauté humanitaire lance un appel de 100 millions de dollars pour venir en aide à 900 000 personnes vulnérables parmi les 1,2 million ayant besoin d'assistance. Au 13 mars, 19% des fonds avaient été reçus.

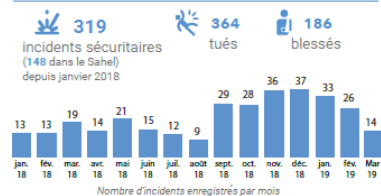
Situation humanitaire

- Attaques
- Déplacés internes
- Réfugiés
- Centres de santé fermés
- Cds en service minimum
- Ecoles fermées

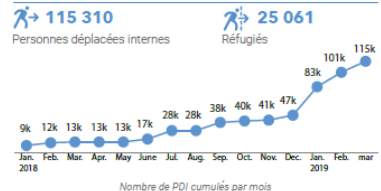
Personnes dans le besoin en 2019



INSÉCURITÉ



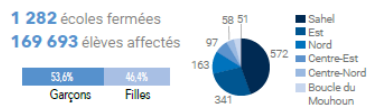
DÉPLACEMENT



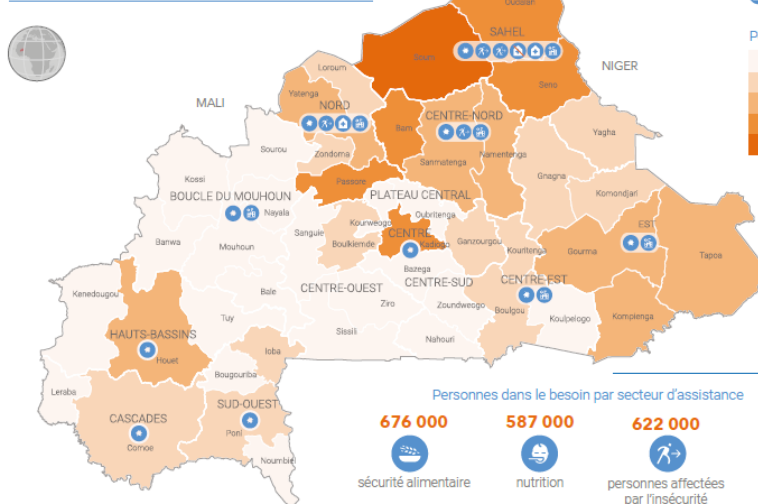
SANTÉ

- 4 centres de santé fermés
- 17 centres de santé en service minimum
- 120 000 personnes affectées

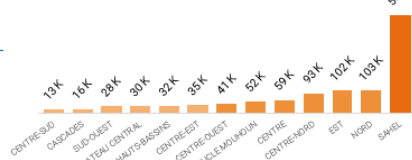
EDUCATION



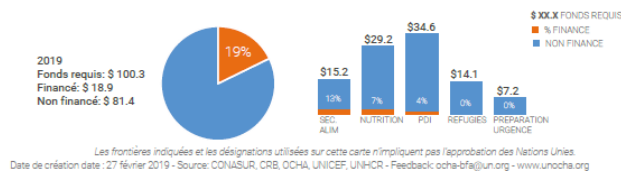
PERSONNES DANS LE BESOIN EN 2019



Personnes dans le besoin par région en 2019



Besoins financiers 2019 (en million de USD)



Annexe 3 – Régions concernée par le Programme d’Urgence Sahel étendu

